

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 février 2020, à compter de 9 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-01-19/B-00400  
**Propriétaire(s) :** Bernardus et Antonia Spikker  
**Emplacement :** 5673, chemin Fourth Line  
**Quartier :** 21 - Rideau-Goulbourn  
**Description officielle :** partie des lots 3 et 4, concession 3  
**Zonage :** AG  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires souhaitent céder des parties de leur bien-fonds au propriétaire du bien-fonds voisin au nord situé au 5623, chemin Fourth Line.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Les terrains qui seront disjointes sont indiqués sur un croquis joint à la demande. Ils sont enclavés sur une profondeur irrégulière et leur superficie combinée est 27,9 hectares. Ces parcelles vacantes seront cédées au propriétaire du bien-fonds au nord situé au 5623, chemin Fourth Line.

Les terrains restants sont indiqués sur un croquis joint à la demande. Ils auront une façade de 413 mètres sur le chemin Fourth Line sur une profondeur irrégulière. Leur superficie sera de 8,3 hectares. Cette parcelle est occupée actuellement par une maison isolée, un chenil et des bâtiments accessoires dont l'adresse est le 5673, chemin Fourth Line.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.